Rapport sur les observations de Mr. Lesserré.

Mr. Lesseré, Me. en Chirurgie à Auxerre, Chirurgien en Chef de l'Hôtel Dieu, et membre de la société des Sciences et Belles lettres de la dite Ville, a envoyé neuf observations qui font corps, à la suite d'un préambule en forme de memoire. Ce préambule est composé d'après Mrs. Le Dran, Le Cat et Boucher, des textes favorables à l'omission ou au delay des amputations, dans les playes d'armes à feu avec fracas d'os, même dans les articulations, et dans les fractures compliquées par d'autres causes contondantes qui paroîtroient exiger l'amputation. C'est pour prouver la verité de cette assertion generale qu'il est plus convenable de differer l'amputation lorsqu'il est possible de le faire, et qu'en temporisant on evitera souvent cette operation, c'est dis je pour donner la preuve de cette proposition qu'il rapporte les 9. obs. dont je vais donner le precis. Il assure positivement qu'en general, dans les playes compliquées de fracas d'os, soit par armes à feu, soit par coups, chûtes, ou ecrasemens par des roües de voiture, il a vû guerir au moins les 3/4 de ceux qu'il a entrepris de guerir sans amputation; tandis qu'il est peri les 3/4 au moins de ceux à qui il a été obligé de la faire.

On sent bien que même en admettant le resultat general comme invariablement vray, il ne s'ensuit pas que dans le quart des blessés qui sont morts sans amputation, plusieurs n'eussent gueri, si l'on eut pratiqué l'operation; et que dans le second cas, on eut sauvé sans amputation le plus grand nombre des blessés à qui l'on a fait cette operation. L'auteur paroit avoir bien senti que l'application du precepte resteroit toujours à la prudence du chirurgien, et que la connoissance des cas particuliers pourroit lui servir de regle dans des ~~...~~ circonstances semblables.

La premiere observation parle d'un homme de 64 ans qui reçut à la partie moyenne de la jambe gauche un coup de fusil chargé de petit plomb. Les os étoient fracassés. L'entrée et la sortie du coup, furent amplement dilatées par des Chirurgiens, l'un desquels proposa l'amputation, parceque la gangrene parut au talon, et le neuvieme jour de la blessure, qu'on porta ce blessé à l'Hôtel Dieu d'Auxerre, la gangrene s'etendoit jusqu'à l'os du metatarse qui soutient le petit doigt. Mr. Lesseré dit qu'il pansa la gangrene avec l'onguent de styrax et l'eau de vie camphrée, et qu'il mit dans la playe, dont il ne rapporte pas l'état, un coton imbibé d'un melange d'eau d'arquebuzade, de syrop de Roses seches et de miel Rosat; et que par la suitte il employa la teinture de myrrhe et d'aloës.

De cette premiere epoque, qui a pour datte le 16 du mois d'octobre 1755,

ARC 20 a 80

7 Jours après la blessure, comme nous l'avons dit, l'auteur passe immediatement au 23. xbre et il dit qu'il s'est fait une ouverture à l'insertion du tendon d'achille; qu'il est sorti beaucoup de matieres et que le lendemain il a oté le tendon tout entier que la suppuration avoit detaché de la partie charnue des muscles et du calcaneum.

Le 31 la regeneration des chairs bien conditionnées a fait supprimer le seton et trois jours après il a fallu ouvrir un abscés à la partie moyenne anterieure de la jambe; le calcaneum s'est exfolié, et le malade est sorti sans etre gueri au mois d'octobre dernier, le calus etant cependant bien formé.

Il seroit difficile de trouver dans cette observation des circonstances capables d'attirer l'attention de l'Academie.

La seconde observation a pour objet la cure d'une playe faite par une balle qui a traversé la jambe d'un jeune homme de 18 ans, avec fracas du tibia. Il yeut sur le champ une hemorragie considerable qui fut arretée avec de la charpie seche. Le blessé fut transporté chez luy, le mouvement renouvella l'hemorragie qui fut arretée de nouveau. Le Chirurgien ordinaire de la maison fut mandé par M. Lesseré. Il proposa un seton, M. Lesseré s'y opposa dans la crainte que cette bandelette de linge ne detachat les caillots. Il n'est pas question qu'on ait debridé la playe, ni à son entrée ni à sa sortie. Il y survint gonflement, douleurs et inflammation accompagnée de fievre. M. Lesseré dit qu'il ne negligea aucun des remedes generaux ni particuliers, qu'il fit plusieurs saignées, et qu'il coula dans la playe de la liqueur dont il a parlé dans l'observation precedente. On se souvient que c'est de l'eau vulneraire avec du syrop de roses seches et du miel rosat. Enfin on parle de dilatations suivant le besoin. il est sorti beaucoup d'esquilles. au bout de 3 mois le blessé a pu se soutenir sur sa jambe, il a eté gueri au bout d'un an, et dans après le 22 aoust 1751 il en survint un abscés considerable, dont l'ouverture permit l'issue d'une esquille: c'est probablement la derniere, dit M. Lesseré, car le malade n'a eu depuis aucune incomodité.

Dans la 3e observation il est question d'un homme trés vigoureux qui eut la main fracassée par son fusil qui creva. Le blessé dit que s'il etoit necessaire on pouvoit luy couper le bras. M. Lesseré ne jugea point cette operation necessaire, il ne parle que des remedes qu'il employa dans les pansemens, comme de l'onguent de stirax sur les tendons, des embrocations avec l'huile rosat, des fomentations emollientes: le malade guerit en deux mois.

La 4e observation fait mention d'une playe par arme à feu dans

l'articulation du genou. Le fusil étoit chargé de petit plomb qui s'écarta dans le genou, et d'une fracture ~~[illegible]~~ au condyle du fémur. La playe fut dilatée; cependant on ne tira la balle que le 4e. jour, et sa presence fut annoncée par une grosse tumeur dont on fit l'ouverture. On parle d'une hydropisie dans l'articulation, dont la matiere a été evacuée par le debridement de la capsule; et de fusées purulentes qui ont exigé differentes incisions. Le malade a été gueri en 4 mois de cette playe, mais avec anchylose. Le même coup avoit blessé une main à la même personne; l'on se contente de dire que la playe a été pansée avec le styrax et les digestifs, mais qu'on s'est encore mieux trouvé de la teinture de myrrhe et d'aloès dans l'eau de vie. On voit que M. Lesperé est porté en general pour les pansemens dessicatifs sans distinguer les cas.

La 5e. obs. traite d'une playe au genou par le petit plomb dont un fusil étoit chargé. Le chirurgien ordinaire se contenta d'aller à la recherche des grains. M. Lesperé qui fut appellé dans la suitte, ouvrit un abscès sous le tendon aponevrotique des muscles extenseurs de la jambe; il se forma d'autres fusées qui furent pareillement ouvertes, et le malade guerit, ayant la jambe roide par une ankilose.

Dans la sixieme observation on rapporte qu'un homme avoit une fracture complette et compliquée de la jambe, par la roue d'une voiture. Le tibia passoit à travers les tegumens. M. Lesperé debrida la portion des engagé, dessus et dessous, avant que de tenter la réduction. Il la fit ensuite; et malgré la necessité de panser le blessé, une fois au moins chaque jour, et quelque fois de faire deux pansemens, determinés par l'abondance de la suppuration, il a preferé le bandage roulé ordinaire au bandage à 18 chefs, sans autre motifs que de mieux contenir la partie. Je doutte qu'on admette cette raison. La cure fut, dit on, très longue, mais enfin le malade a gueri.

Dans la 7e. obs. il s'agit d'un abscès considerable à la jambe avec carie du tibia. après 14 mois de sejour à l'Hôtel Dieu d'Auxerre, le malade ennuyé de ne pas guerir fut envoyé à son pays pour prendre l'air natal. Il en revint au bout de deux mois, resolu de souffrir l'amputation de la cuisse, le tibia étoit carié jusqu'à la rotule c'étoit donc la cuisse qu'il s'agissoit de couper, ce sont les expressions de M. Lesperé. Il ne persista cependant point dans cette idée, ayant apperçu que le tibia étoit disposé à se detacher. Il debrida la partie supre. et la partie inferieure de la playe, en tira le corps entier du tibia. Le malade fut entierement gueri dix mois après.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

Par la 8e obs. on voit que M. Lesperé a gueri en 6 mois de temps un homme qui s'etoit cassé le bras en tombant de cheval sur le pavé. Il s'est formé un depôt considerable qu'on a ouvert.

L'auteur pretend dans les reflexions sur ce fait que dans un hopital d'armée, c'eut eté fait du bras de ce blessé. qu'un chirurgien de campagne experimenté ou non auroit appellé du conseil pour decider de l'amputation bien indiquée, que les consultans se seroient disputés, et que pendant ce tems les accidens qui seroient survenus auroient infailliblement causé la perte du blessé. Ces reflexions ne sont pas justes, c'est peut etre une allusion; elle est au moins inutile et fondée sur de mauvais principes.

La 9e et derniere observation expose le cas d'un homme de 30 ans qui eut la main prise entre l'alluchon et la lanterne sous les meules d'un moulin. Elles s'arreterent, cet homme fut un quart d'heure dans cet etat, jusqu'à ce que le meunier qui survint, eut detourné le rouet, ce qui donna la facilité au blessé de se retirer. La main etoit ecrasée. M. Lesperé dit qu'il laisse à penser si l'amputation etoit indiquée. Il y a toute apparence qu'il ne le croit pas, malgré son assertion puisqu'il se contenta de panser la playe; il le fit avec du coton. Pour arreter l'hemorragie. au bout de huit jours, il essaya d'en oter des portions que la suppuration avoit decollées: au bout de 15 jours il n'en restoit plus. M. Lesperé espere qu'il guerira promptement son malade, et il est sur par l'etat des choses, qu'il conservera tous ses doigts. La blessure est du 22 octobre dernier. L'auteur pressé d'envoyer ses observations ecrit le 12. Xbre.

On voit par le precis de ces obs. qu'en general et en particulier elles ne peuvent servir à la preuve du point de doctrine etabli sur la necessité de differer l'amputation, lorsqu'il n'y a point absolument de raisons qui la prescrivent sur le champ.

De toutes ces observations c'est la 7e où l'amputation devoit le moins etre proposée, et c'est precisement dans ce cas qu'on voit M. Lesperé plus incliné à la faire.

Telle est la copie exacte du rapport que je donnai au Comité assemblé pour le jugement des memoires admis au concours pour les petites medailles, et je persiste dans le jugement que j'en portai alors.

à Paris le 14e juillet 1757.

Louis